



**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
UNIQUE D'UNE INSTALLATION CLASSEE**

**CONSTRUCTION D'UNE INSTALLATION DE TRI DE
METAUX NON-FERREUX**

Version 1 – Juillet 2026

Sur la commune de Neulise (42)

**Étape 7 :
AUTRES PIECES ET ETUDES**

Fichier 2 : Capacités techniques et financières

	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE Capacités techniques et financières	Neulise (42)
---	--	---------------------

1. PREAMBULE – OBJET ET CADRE REGLEMENTAIRE

Le présent fichier constitue la pièce relative aux capacités techniques et financières du dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par la société RECYF pour son projet d'installation de tri de métaux non ferreux, sur la commune de Neulise (42).

Conformément au 3° de l'article R. 181-13 du code de l'environnement, le dossier comprend « une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'article L. 181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir au plus tard à la mise en service de l'installation ».

L'article L. 181-27 précise que l'autorisation « prend en compte les capacités techniques et financières que le pétitionnaire entend mettre en œuvre, à même de lui permettre de conduire son projet dans le respect des intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 et d'être en mesure de satisfaire aux obligations de l'article L. 512-6-1 lors de la cessation d'activité ».

Le présent document répond à ces exigences en démontrant que RECYF dispose, ou se dotera au plus tard à la mise en service, des moyens humains, organisationnels, matériels et financiers nécessaires à l'exploitation de l'installation projetée dans le respect des intérêts protégés par la législation des installations classées. Il est structuré comme suit :

- Présentation générale de la société et du projet (section 1) ;
- Capacités techniques : savoir-faire, ressources humaines, système de management, moyens matériels et modalités de constitution (section 2) ;
- Capacités financières : solidité de l'exploitant, plan de financement du projet, maîtrise foncière, assurances et modalités de constitution (section 3) ;
- Garanties financières (section 4) ;
- Conclusion (section 5).

2. PRESENTATION GENERALE DE RECYF

Identification du pétitionnaire :

Les principales données de la société RECYF sont rappelées ci-dessous :

Raison sociale :	RECYF
Forme juridique :	SAS, société par actions simplifiée
Capital social :	320 000,00 € (fixe)
Adresse du site :	Allée de l'innovation 42590 Neulise
Adresse du siège social : (adresse pour toute correspondance)	272 ALLEE DE LA MONICA 42510 BALBIGNY
Activité :	Récupération de déchets triés
Code APE :	38.32Z
N° registre du commerce :	823 591 243 R.C.S. Roanne
SIRET :	823 591 243 00030

Les activités mentionnées dans l'extrait Kbis et dans les statuts incluent notamment le traitement des matières premières secondaires, le négoce de toutes matières recyclables,

	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE Capacités techniques et financières	Neulise (42)
---	--	---------------------

ainsi que l'import-export de toutes matières et produits liés à l'objet social. À ce jour, les compétences de RECYF couvrent les domaines suivants :

- traitement de métaux non ferreux en mélange issus de déchets non dangereux incinérés ;
- tri et conditionnement des métaux non ferreux ;
- négoce des métaux non ferreux ;
- tri et conditionnement des fractions minérales ;
- négoce des fractions minérales.

Description et positionnement du projet :

Le projet prévoit le développement d'une seconde installation de tri de métaux non ferreux, sur la commune de Neulise. Cette installation valorisera le savoir-faire et le procédé déjà mis en œuvre par RECYF sur son site de Balbigny, en augmentant la capacité de traitement du groupe.

La valorisation consiste à séparer la fraction non ferreuse de la fraction minérale, puis à séparer l'aluminium des métaux denses (cuivre et métaux précieux). Après passage des métaux non ferreux en mélange issus de l'incinération au travers du procédé innovant de RECYF, quatre matières premières recyclables sont obtenues :

Fraction valorisée	Part massique (ordre de grandeur)
Aluminium	40 %
Métaux denses (cuivre, métaux précieux)	10 %
Minéraux	42 %
Filler	8 %

Le procédé présente un rendement supérieur à 99 %, permettant de valoriser la quasi-totalité des déchets entrant sur le site de RECYF, en cohérence avec les objectifs de la hiérarchie des modes de traitement des déchets (article L. 541-1 du code de l'environnement).

	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE <i>Capacités techniques et financières</i>	Neulise (42)
---	--	---------------------

3. CAPACITES TECHNIQUES

➤ 3.1 Le savoir-faire et l'expérience d'exploitation

Monsieur Eric CHAPPARD, Président de la société, a créé RECYF en novembre 2016 pour répondre à une problématique de valorisation de déchets. Le projet d'entreprise reposait sur les ambitions suivantes :

- extraire les métaux non ferreux des déchets issus des ordures ménagères incinérées ;
- concevoir et développer des procédés de tri en interne ;
- trouver des solutions pour valoriser au mieux les déchets ;
- produire dans le respect de l'environnement ;
- développer un modèle économique pérenne ;
- concevoir des prototypes de lignes de tri performants.

RECYF s'est d'abord implantée à Sury-le-Comtal, avant de s'installer à Balbigny en 2019 dans des locaux plus vastes permettant le déploiement du procédé de traitement à grande échelle. Des agrandissements du site de Balbigny, réalisés en 2023 puis en cours, ont permis de développer progressivement l'activité.

Le site de Balbigny est aujourd'hui soumis à autorisation au titre des rubriques 2791 et 3532 par l'arrêté préfectoral n° 478-DDPP-24 du 17 décembre 2024. Il relève des rubriques ICPE suivantes :

Rubrique	Quantité autorisée	Régime
2791-1	250 tonnes/jour	Autorisation
3532	125 tonnes/jour	Autorisation
2925-1	100 kW	Déclaration

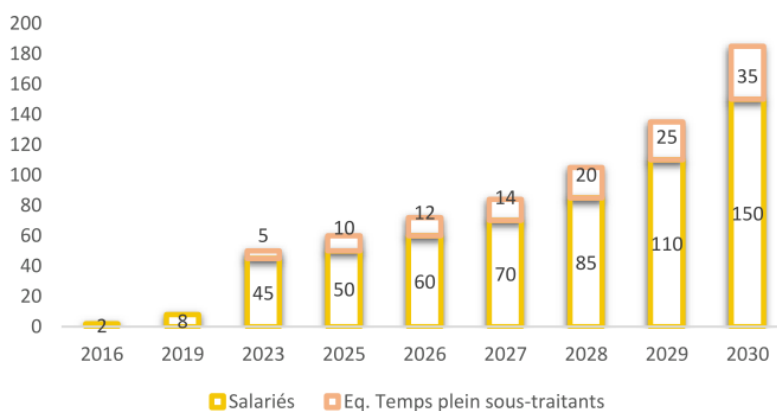
Grâce à ce parcours, la société RECYF dispose aujourd'hui d'un savoir-faire reconnu dans la gestion, le tri et la valorisation des métaux non ferreux issus de l'incinération, fruit de près de dix années d'expérience et d'innovation continues. L'exploitation du site de Balbigny utilise les meilleures techniques disponibles et est conforme à son arrêté préfectoral d'autorisation. Elle constitue ainsi une référence directe et probante de la capacité de l'exploitant à conduire une installation de même nature à Neulise.

➤ 3.2 Ressources humaines et organisation

La conduite de l'installation de Neulise s'appuiera sur les compétences déjà mobilisées par RECYF sur son site existant, complétées par les recrutements nécessaires à la montée en charge du nouveau site. L'organisation prévue couvrira la direction, l'exploitation de la ligne de tri, la maintenance, la logistique (pesée, réception, expédition) et le suivi environnement / sécurité.

Le groupe vise une croissance uniquement dans la Loire, dont les projections pour 2030 sont présentées ci-dessous :

Emplois 100% dans la Loire



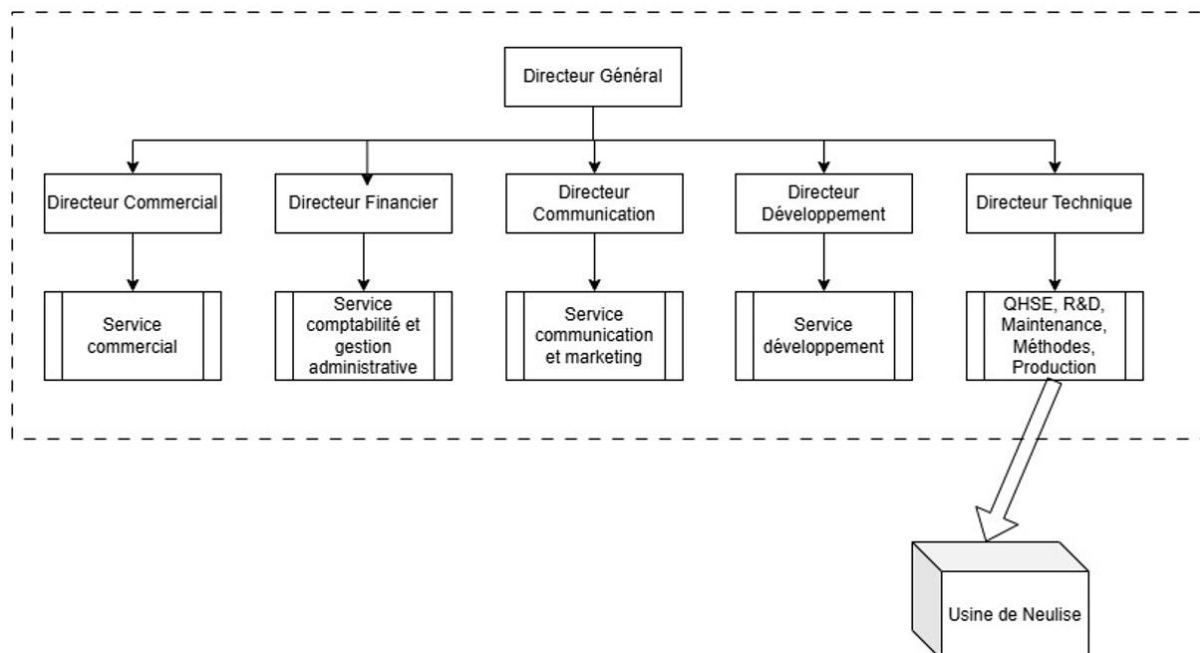
Projection à 2030 des emplois créés par RECYF

Le site de Neulise prévoit l'embauche de 50 personnes au démarrage, et un effectif de 80 à terme.

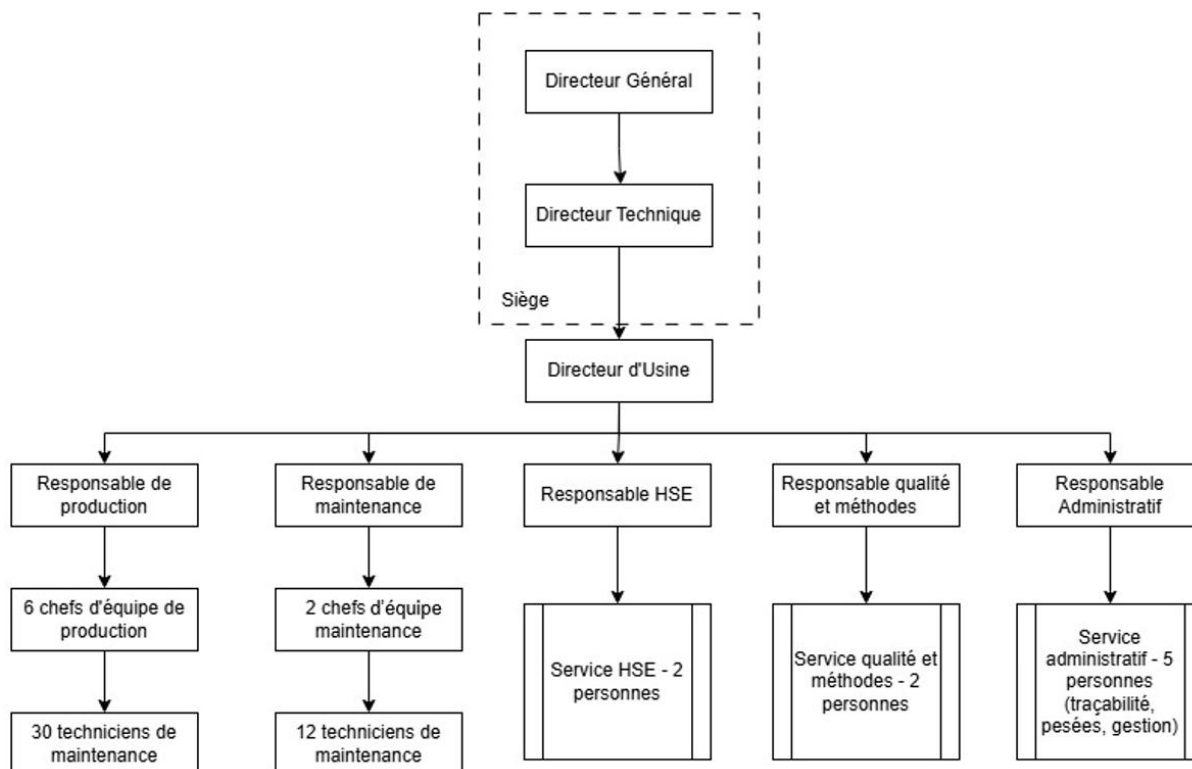
Les postes seront répartis en :

- 10 CDI administratifs/encadrants
- 3 x 20 CDI en production
- 10 CDD ou intérim

Les différents services du groupe sont représentés dans l'organigramme suivant :



Pour le site de Neulise, ces postes-ci seront présents sur le site :



Ces postes sont accessibles par ces formations :

- **Opérateurs de production :**
 - Soit conducteurs d'engins : formation CACES
 - Soit conducteur de process : formation CAP productique ou équivalent
 - Dans les deux cas, RECYF accompagnera toutes les personnes sans diplôme mais motivées avec des cycles de formation continue pour donner accès à ces fonctions.
- **Techniciens de maintenance :** CAP à BTS en maintenance électrotechnique ou équivalent
- **Chefs d'équipe de production et responsable production :** BTS à Master en Génie industriel, productique ou équivalent
- **Responsable qualité méthodes et ses équipes :** BTS à Master en Génie industriel, productique ou équivalent
- **Responsable HSE et service HSE :** BTS à Master en Management des risques
- **Service administratif :** CAP à Master en administration, finances, comptabilité, gestion ou équivalent.

Pour les habilitations électriques, CACES, travail en hauteur, défense Incendie, etc... , des formations et révisions seront réalisées régulièrement tout au long de l'exploitation du site.

➤ **3.3. Système de management de l'environnement**

Pour garantir le respect des prescriptions réglementaires et la maîtrise des intérêts visés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement, RECYF mettra en place sur le site de Neulise un

	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE Capacités techniques et financières	Neulise (42)
---	--	---------------------

système de management de l'environnement (SME) répondant a minima aux exigences suivantes :

- la Direction définira une politique environnementale dans laquelle elle s'engage à respecter les exigences légales et autres exigences applicables ;
- un correspondant environnement sera désigné pour le site ; il assurera notamment la veille réglementaire, le suivi des plans d'actions et la réalisation des contrôles réglementaires ;
- des audits de conformité réglementaire seront réalisés périodiquement afin de s'assurer du respect des exigences en vigueur ;
- l'efficacité et la pertinence de l'organisation mise en place seront revues périodiquement par la Direction.

➤ **3.4. Moyens matériels et techniques**

RECYF met en œuvre un procédé de valorisation unique, et dispose des équipements nécessaires à son exploitation. Les principaux moyens techniques mobilisés sont :

- le procédé de valorisation ;
- un pont-bascule linéaires pour la pesée des flux entrants et sortants ;
- les moyens de manutention et de conditionnement associés à la ligne de tri (engins, contenants, matériels d'expédition).

Une description détaillée des procédés est présentée en **Etape 3.1**.

2.5. MODALITES DE CONSTITUTION DES CAPACITES TECHNIQUES

Les capacités techniques sont pour l'essentiel déjà constituées : RECYF exploite, depuis plusieurs années, une installation de même nature à Balbigny, et maîtrise le procédé breveté mis en œuvre. Les capacités complémentaires propres au site de Neulise (installation de la ligne, recrutements, formations) seront établies, conformément au 3° de l'article R. 181-13 du code de l'environnement, au plus tard à la mise en service de l'installation selon le calendrier ci-après :

- **Dépôt du dossier d'examen au cas par cas** : mai 2026 ;
- **Dépôt de la demande d'autorisation environnementale au titre de la réglementation ICPE** : juillet 2026 ;
- **Dépôt de la demande de permis de construire** : juillet 2026 ;
- **Construction des bâtiments** : de mars 2027 à décembre 2027 ;
- **Installation des équipements de process** : de septembre 2027 à décembre 2027 ;
- **Mise en service à froid des installations** : janvier 2028 ;
- **Mise en service à chaud et phase d'essais** : juin 2028 ;
- **Démarrage de la production et premières expéditions de métaux non ferreux valorisés** : septembre 2028.

	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE <i>Capacités techniques et financières</i>	Neulise (42)
---	--	---------------------

4. CAPACITES FINANCIERES

Solidité financière de l'exploitant

Le capital social de la société RECYF s'élève à 320 000 €. L'évolution du chiffre d'affaires sur les trois derniers exercices, présentée ci-dessous, témoigne d'une croissance soutenue et régulière de l'activité :

Exercice	Chiffre d'affaires (HT)
2025	44,296 M€
2024	25,271 M€
2023	20,485 M€

Le chiffre d'affaires a plus que doublé entre 2023 et 2025 (+ 116 %), traduisant la montée en puissance du procédé et la solidité du modèle économique. Les capacités financières de RECYF lui permettent de mener à bien l'exploitation de ses activités et de faire face à ses responsabilités en matière d'environnement, de sécurité et d'hygiène.

Les 3 derniers comptes de résultats sont présentés en Annexe de ce fichier.

Plan de financement du projet de Neulise

Le coût global du projet est estimé à 41 M€.

Le plan de financement mobilise les ressources propres de RECYF, des concours bancaires et, le cas échéant, des financements publics (subventions, aides à l'investissement).

Source de financement	Nature	Montant	État / date
Fonds propres / apport	Capitaux propres	5 M €	Janvier 2027
Emprunt(s) bancaire(s)	Crédit MT/LT	34 M €	Mars 2027
Crédit-bail (mobilier/immobilier)	CB	1 M € (photovoltaïque)	Mars 2028
Subvention(s) / aides	Public	1 M €	Janvier 2028
Total		41 M€ (objectif)	

Maîtrise foncière

Le détail de la maîtrise foncière du terrain d'assiette du projet est présenté à l'**Étape 3, Fichier 4** du dossier, conformément au 3° de l'article R. 181-13 du code de l'environnement (document attestant que le pétitionnaire dispose du droit de réaliser son projet sur le terrain).

Assurances

L'exploitant souscrira, pour son site de Neulise, les polices d'assurance adaptées à son activité, par exemple : responsabilité civile, dommages (incendie, foudre, risques industriels annexes et pertes d'exploitation consécutives), risques naturels, responsabilité des produits commercialisés et transport des produits commercialisés.

	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE <i>Capacités techniques et financières</i>	Neulise (42)
---	---	---

Modalités de constitution des capacités financières

Les capacités financières reposent, d'une part, sur la solidité établie de l'exploitant (capital, chiffre d'affaires et résultats) et, d'autre part, sur le plan de financement dédié au projet. Les financements non encore définitivement contractés au dépôt de la demande seront établis, conformément au 3° de l'article R. 181-13 du code de l'environnement, au plus tard à la mise en service de l'installation, et justifiés par les pièces correspondantes (offres de prêt, accords de subvention, engagements d'apport).

5. GARANTIES FINANCIERES

L'article R. 516-1 du code de l'environnement subordonne la mise en activité de certaines installations à la constitution de garanties financières. Sont notamment visées :

- les installations de stockage de déchets, à l'exclusion des installations de stockage de déchets inertes ;
- les carrières ;
- les installations figurant sur la liste prévue à l'article L. 515-36 (établissements relevant de la directive « Seveso ») ;
- les sites de stockage géologique de dioxyde de carbone.

Une catégorie complémentaire – le 5° de l'article R. 516-1 – visait certaines installations soumises à autorisation listées par l'arrêté ministériel du 31 mai 2012, parmi lesquelles figurait la rubrique 2791 (installation de traitement de déchets non dangereux). **Cette obligation de garanties financières au titre du 5° de l'article R. 516-1 a été supprimée par la loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte (et ses textes d'application, dont le décret n° 2024-742 du 6 juillet 2024) ; l'arrêté du 31 mai 2012 fixant la liste correspondante est aujourd'hui abrogé.**

En conséquence, et au regard de ses rubriques (2791, 3532, 2925), l'installation projetée :

- ne relève d'aucune des catégories 1° à 4° de l'article R. 516-1 (ni stockage de déchets, ni carrière, ni établissement Seveso, ni stockage de CO2) ;
- n'est plus soumise à garanties financières au titre du 5° de l'article R. 516-1, cette obligation ayant été supprimée.

Le site n'est donc pas soumis à l'obligation de constituer des garanties financières.

6. CONCLUSION

RECYF dispose d'un savoir-faire éprouvé, attesté par l'exploitation conforme d'une installation de même nature à Balbigny sous arrêté préfectoral d'autorisation, et par la maîtrise d'un procédé unique. Sa situation financière, caractérisée par une forte croissance du chiffre d'affaires avec maintien du niveau de performance économique, lui confère la solidité nécessaire à la conduite de son projet.

Les capacités techniques et financières sont, pour l'essentiel, d'ores et déjà constituées ; les éléments complémentaires propres au site de Neulise (recrutements, installation de la ligne, plan de financement) seront établis au plus tard à la mise en service de l'installation, conformément au 3° de l'article R. 181-13 du code de l'environnement.

	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE <i>Capacités techniques et financières</i>	Neulise (42)
---	--	----------------------------

Au regard de ces éléments, RECYF dispose des capacités techniques et financières, au sens de l'article L. 181-27 du code de l'environnement, lui permettant de conduire son projet dans le respect des intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 et de satisfaire, le moment venu, aux obligations de l'article L. 512-6-1 relatives à la cessation d'activité.

Annexe

Liasses fiscales

Plaquette

Recyf

30/09/2025

Ce document contient 27 pages

Recyf

Période du 01/10/2024 au 30/09/2025 (Bilan)

Sommaire

<i>Déclaration et liasse fiscale</i>	3
2050 Bilan actif	4
2051 Bilan passif	5
2052 Compte de résultat	6
2053 Compte de résultat (suite)	7
2054 Immobilisations	9
2055 Amortissements	10
2056 Provisions inscrites au bilan	11
2057 Etat des créances et dettes	13
2058-A Détermination résultat fisc.	14
2058-B Déficits prov. non déduct.	15
Provisions non déductibles	16
2058-C Affectation du résultat et renseignements divers	17
2059-A Détermin. plus moins-values	18
2059-B Affectation plus values C/T	20
2059-C Suivi des moins values L/T	21
2059-D Affectation plus values L/T	22
2059-E Détermination VA produite	23
2059-F Capital social	24
2059-G Filiales	25
Détail des charges constatées d'avance	26
Annexe libre texte	27



Recyf

Déclaration et liasse fiscale



Page : 3 / 27

Désignation de l'entreprise :		SAS Recyf										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2			
Adresse de l'entreprise		272 Allée de la Monica 42510 BALBIGNY										Durée de l'exercice précédent *		1 2			
Numéro SIRET *		8 2 3 5 9 1 2 4 3 0 0 0 1 4										Néant ☐ *					
												Exercice N clos le,		3 0 0 9 2 0 2 5			
												Brut		Amortissements, provisions		Net	
												1		2		3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA															
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB										AC				
		Frais de développement *	CX										CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF										AG		63340 83550		
		Fonds commercial (1)	AH										AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ										AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL										AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN										AO		324975 324975		
		Constructions	AP										AQ		51031 322893		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR										AS		1642001 1421555		
		Autres immobilisations corporelles	AT										AU		985569 1165349		
		Immobilisations en cours	AV										AW		60137 60137		
		Avances et acomptes	AX										AY				
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS										CT				
		Autres participations	CU										CV				
		Créances rattachées à des participations	BB										BC				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres titres immobilisés	BD										BE		30 30			
	Prêts	BF										BG					
	Autres immobilisations financières *	BH										BI		97541 97541			
	TOTAL (II)		BJ										BK		2741943 3476033		
	ACTIF CIRCULANT *	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL										BM		835245 835245	
En cours de production de biens			BN										BO				
En cours de production de services			BP										BQ				
Produits intermédiaires et finis			BR										BS		311832 311832		
Marchandises			BT										BU				
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV										BW		1381 1381		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX										BY		6694325 6694325		
		Autres créances (3)	BZ										CA		331828 331828		
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB										CC				
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD										CE			
Disponibilités	CF										CG		4356289 4356289				
Charges constatées d'avance (3)*	CH										CI		143417 143417				
Comptes de régularisation	TOTAL (III)		CJ										CK		12674320 12674320		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV) CW															
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM															
	Écarts de conversion actif *	(VI) CN															
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO										1A		2741943 16150354		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :										CP		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :										Stocks :				Créances :	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS Recyf		Néant ☐ *		
			Exercice N 30092025			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 320000..)			DA	320000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	32000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	369155	
	Report à nouveau			DH	1792657	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	3690349	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	327562	
	TOTAL (I)			DL	6531724	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ	6963	
	TOTAL (III)			DR	6963	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1895462	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	848237	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	69720	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	5692673	
	Dettes fiscales et sociales			DY	1087426	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	18145	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	9611666		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	16150354		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	7556393
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS Recyf						Néant ☐ *			
			Exercice N						
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB	14493	FC	14493	
	Production vendue	biens *	FD	5992815	FE	38288041	FF	44280857	
		services *	FG	108	FH	447	FI	555	
	Chiffres d'affaires nets *		EJ	5992924	FK	38302982	FL	44295906	
	Production stockée *						FM	-255574	
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO	2021	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	20677	
	Autres produits (1) (11)						FQ	8	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	44063038	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	27813	
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	31212906	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	272622	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	4027802	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	107584	
	Salaires et traitements *						FY	1887699	
	Charges sociales (10)						FZ	686790	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	-dotations aux amortissements (14)*				GA	783884	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	6963
	Autres charges (12)						GE	106	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	39014173	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	5048865		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	6204	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	11219	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	8254	
	Total des produits financiers (V)						GP	25677	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	87029	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	87029	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	-61351		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	4987513		

Désignation de l'entreprise SAS Recyf										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	14000
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	1413
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	15413
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	1122
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG	42650
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	43773
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)										HI	-28360
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	1268804
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	44104129
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	40413779
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)										HN	3690349
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2)	Dont produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY	
	(3)	Dont — Crédit-bail mobilier * — Crédit-bail immobilier								HP	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HQ	506468
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1H	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1J	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								1K	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								HX	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RC	
	(9)	Dont transferts de charges								RD	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)								A1	15944
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A2	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A3	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9								A4	
		dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8									
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)								HS	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :								Exercice N	
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		Détail en annexe									
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N	
									Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise : **SAS Recyf**

Exercice N, clos le : **30092025**

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges sur opérations de gestion	1122
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	42650
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Amortissements des charges à répartir	
TOTAL	43773
DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	14000
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	1413
Provision spéciale de réévaluation	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	15413
DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Achats	
Services extérieurs	
Impôts et taxes	
Charges de personnel	
Charges de gestion courante	
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
TOTAL	
DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Ventes	
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	
Produits financiers	
TOTAL	

Désignation de l'entreprise SAS Recyf										30092025		Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I						CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II						KD	114719	KE		KF	32172	
CORPO RE L L E S	Terrains						KG	324975	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ	373925	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	2698088	KT		KU	365469	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	1655932	KW		KX	107047	
		Matériel de transport *					KY	280234	KZ		LA	66800	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	74322	LC		LD	3558	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH	40100	LI		IJ	60137	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	5447577	LO		LP	603013	
	FIN AN CI È R E S	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
Autres participations						8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés						1P	30	1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	103291	1U		1V			
TOTAL IV						LQ	103321	LR		IS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	5665618	ØH		ØJ	635185		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4			
		par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV		LW	146891	1X		
CORPO RE L L E S	Terrains				IP		LX		LY	324975	LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	373925	MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agenets et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	3063557	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers			IU		MM		MN	1762980	MO		
		Matériel de transport			IV		MP	36976	MQ	310057	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	77881	MU		
		Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ	40100	NA	60137	NB		
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
TOTAL III				IY		NG	77076	NH	5973513	NI			
FIN AN CI È R E S	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C	30	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	5750	2F	97541	2G		
	TOTAL IV				I3		NJ	5750	NK	97571	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	82826	ØL	6217976	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise										SAS Recyf										30092025										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice									
Frais d'établissement et de développement										CY				EL				EM				EN									
Fonds commercial										RE				RF				RI				RJ									
Autres immobilisations incorporelles										PE		35720		PF		27620		PG				PH		63340							
TOTAL I										RK		35720		RM		27620		RN				RO		63340							
Terrains										PI				PJ				PK				PL									
Constructions										PM		35726		PN		15305		PO				PQ		51031							
										PR				PS				PT				PU									
										PV				PW				PX				PY									
Installations techniques, matériel et outillage industriels										PZ		1195075		QA		446925		QB				QC		1642001							
Autres immobilisations corporelles										QD		636146		QE		243627		QF				QG		879774							
										QH		50573		QI		34198		QJ		36976		QK		47795							
										QL		41792		QM		16207		QN				QO		57999							
										QP				QR				QS				QT									
										QU		1959314		QV		756264		QW		36976		QX		2678602							
TOTAL II										ØN		1995035		ØP		783884		ØQ		36976		ØR		2741943							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)										ØN		1995035		ØP		783884		ØQ		36976		ØR		2741943							
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice																	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel																			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6																	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV																	
Autres immob. incor		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1																	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD																	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8																	
Constructions		Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6																	
		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4																	
		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2																	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	42650	T4		T5		T6		T7	1413	T8		T9	41237																
Autres immobilisations corporelles		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7																	
		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5																	
		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3																	
		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1																	
TOTAL II		X2	42650	X3		X4		X5		X6	1413	X7		X8	41237																
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO																	
TOTAL III																															
Total général (I + II + III)		NP	42650	NQ		NR		NS		NT	1413	NU		NV	41237																
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	42650		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	1413		Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	41237																		
CADRE C																															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*						Montant net au début de l'exercice				Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice																	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer										Z9		Z8																			
Primes de remboursement des obligations										SP		SR																			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS Recyf						30092025		Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	286325	TM	42650	TN	1413	TO	327562
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	286325	TS	42650	TT	1413	TU	327562
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	4733	5W	6963	5X	4733	5Y	6963
	TOTAL II	5Z	4733	TV	6963	TW	4733	TX	6963
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	291058	UB	49613	UC	6146	UD	334525
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	6963	UF	4733				
	- financières	UG		UH					
	- exceptionnelles	UJ	42650	UK	1413				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

DÉTAIL DES AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

30092025

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS Recyf				30092025		Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	97541	UV		UW	97541			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	6694325		6694325					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	8000		8000					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	303889		303889					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	6204		6204					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	13734		13734					
	Charges constatées d'avance		VS	143417		143417					
	TOTAUX			VT	7267113	VU	7169572	VV	97541		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	6956		6956						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	1888505		481919		1349443		57142		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	639669		60703		336256		242710		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	5692673		5692673						
Personnel et comptes rattachés		8C	224414		224414						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	138293		138293						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	666976		666976						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1655		1655						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	56088		56088						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	208568		208568						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	18145		18145						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	9541946	VZ	7556393	1685699	299852			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	541720	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise SAS Recyf										Exercice N clos le			
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ☒ ET ☐ Néant ☐										13 00 912 025			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	3690349
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	13310	XE	14278	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	968			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D du CGI)			RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)			WI	40917	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- <i>bis</i>)			XX		XW	42039	
	Amendes et pénalités			WJ	1122	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 <i>bis</i> du CGI) *			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)										I7	1268804	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7		
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %							I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			{ Plus-values nettes à court terme Plus-values soumises au régime des fusions								WN	
												WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)											XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)		SU		Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ		
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3		
										TOTAL I	WR	5015471	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *											WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)											WU	4889	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure - imputées sur les déficits antérieurs							WV		
										WH			
										WP			
										WW			
										XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts			(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A		)	XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											ZX		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *											ZY		
Majoration d'amortissement *											XD		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindécies A)	HT		Entreprises nouvelles (art.44 <i>sexies</i>)	L2		J.E.I. (art. 44 <i>sexies</i> A)	L5		XF		
		ZFU – TE (art. 44 <i>octies</i> A)	ØV		S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 <i>terdecies</i>)	PA				
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 <i>sexdecies</i>)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodécies</i>)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 <i>quaterdecies</i>)	XC				
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 <i>quindécies</i>)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 <i>septdecies</i>)	PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)											XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	(	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i>)	X9		Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)			YH		)	XG		
		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> C)			YC					
		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> D)			YD					
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> F)	YI		Créance dé gagée par le report en arrière de déficit			ZI					
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> G)	YL										
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	4889
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				{		Bénéfice (I moins II)		XI	5010582				
				{		Déficit (II moins I)				XJ			
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										XL			
RÉSULTAT FISCAL				BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	5010582	XO			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS Recyf		30092025		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4			
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis			
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter			
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5			
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)	K6			
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ			
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK			
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	123488		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Total des provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Total des provisions pour dépréciation				
Charges à payer				
ORGANIC N-1	9K		9L	4889
ORGANIC	9M	40917	9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
Total des charges à payer		40917		4889
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	40917	YO	4889
		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	L1	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Exercice N clos le : 30092025

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
TOTAL WQ		TOTAL XG	

Désignation de l'entreprise : SAS Recyf															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves		ZB								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1792657		Dividendes		ZE									
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF									
					Report à nouveau		ZG	1792657								
	TOTAL I	ØF	1792657		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	1792657								
RENSEIGNEMENTS DIVERS																
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7 2582287)										YQ	1004040				
	– Engagements de crédit-bail immobilier										YR					
	– Effets portés à l'escompte et non échus										YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance										YT	618729				
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 608669)										XQ	608669				
	– Personnel extérieur à l'entreprise										YU	753				
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	72254				
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV					
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES 10425)										ST	2727395				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	4027802				
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	35970				
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS)										9Z	71614				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	107584				
TVA	– Montant de la TVA collectée										YY	89679				
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	6877132				
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *										ØB	1745259				
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS					
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	4,81 %				
	– Numéro de centre agréé * XP										– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0	
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG					
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL							
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC							
	Groupe: résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO							
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS Recyf						Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Date d'acquisition des éléments cédés*et Nature 1		Valeur d'origine* 2	Valeur nette réévaluée* 3	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt 4	Autres amortissements* 5	Valeur résiduelle 6	
I - Immobilisations*	1	31/08/2021 SAGG 5008 GB-398-GS	36976		36976		
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
	TOTAL		36976			36976	
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente 7		Montant global de la plus-value ou de la moins-value 8	Court terme 9	Long terme 10			Plus-value taxables à 19 % (1) 11
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1	14000	14000	14000			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
	TOTAL		14000	14000	14000		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS Recyf						
		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
		Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
Total des plus ou moins-values nette fiscale		14000				
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique	14000				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique	(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS Recyf Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ①.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ①.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.6=2+3-4-5
		À 19 %, ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % Ou À 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

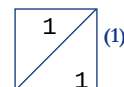
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>SAS Recyf</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS Recyf		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01102024		et clos le: 30092025	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :		YP	46
Dont apprentis		YF	3
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	44295906
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	44295906
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	8
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	2021
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	21
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	2050
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	31620913
Variation négative des stocks		OQ	528197
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	2536646
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	106
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	34685864
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	9612092
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.		SA	9612092
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)		GX	44295906
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	46
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 1 0 / 2 0 2 4
Date de cessation		GZ	3 0 / 0 9 / 2 0 2 5
		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 5

N° SIRET

8 2 3 5 9 1 2 4 3 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS Recyf

ADRESSE (voie) 272 Allée de la Monica

CODE POSTAL 42510

VILLE BALBIGNY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	3200
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5	1	Total des lignes P3 + P4	P6	3200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination VECT
N° SIREN (si société établie en France) 8 1 8 5 5 0 1 8 8 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 3200
Adresse : N° 56 Voie BOULEVARD DE LA LIBERTE
Code Postal 42300 Commune ROANNE Pays FR

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 5

N° SIRET 8 2 3 5 9 1 2 4 3 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS Recyf

ADRESSE (voie) 272 Allée de la Monica

CODE POSTAL 42510 VILLE BALBIGNY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

30092025

[illegible]

☐[illegible]

Plaquette

Recyf

30/09/2024

Ce document contient 27 pages



Recyf

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024 (Bilan)

Sommaire

<i>Déclaration et liasse fiscale</i>	3
2050 Bilan actif	4
2051 Bilan passif	5
2052 Compte de résultat	6
2053 Compte de résultat (suite)	7
2054 Immobilisations	9
2055 Amortissements	10
2056 Provisions inscrites au bilan	11
2057 Etat des créances et dettes	13
2058-A Détermination résultat fisc.	14
2058-B Déficits prov. non déduct.	15
Provisions non déductibles	16
2058-C Affectation du résultat et renseignements divers	17
2059-A Détermin. plus moins-values	18
2059-B Affectation plus values C/T	20
2059-C Suivi des moins values L/T	21
2059-D Affectation plus values L/T	22
2059-E Détermination VA produite	23
2059-F Capital social	24
2059-G Filiales	25
Détail des charges constatées d'avance	26
Annexe libre texte	27



Recyf

Déclaration et liasse fiscale



Page : 3 / 27

Désignation de l'entreprise : SAS Recyf		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2 				
Adresse de l'entreprise 272 Allée de la Monica 42510 BALBIGNY		Durée de l'exercice précédent * 1 2 				
Numéro SIRET * 8 2 3 5 9 1 2 4 3 0 0 0 1 4 		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 3 0 0 9 2 0 2 4 				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	35720	78998
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
		Terrains	AN	AO		324975
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ	35726	338198
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1195075	1503012
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	728512	1281976
		Immobilisations en cours	AV	AW		40100
		Avances et acomptes	AX	AY		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		30
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	BI		103291
TOTAL (II)		BJ	BK	1995035	3670582	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		1107868
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		567406
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		5085306
		Autres créances (3)	BZ	CA		239716
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	CG		2570699
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		126798
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	CK		9697796	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	1995035	13368379	
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :

Désignation de l'entreprise		SAS Recyf	Néant	*
			Exercice N	30092024
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....320000..)	DA	320000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	32000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	2569155	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1792657	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	286325	
	TOTAL (I)	DL	5000137	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	4733	
	TOTAL (III)	DR	4733	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2375021	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	699841	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	35098	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4508863	
	Dettes fiscales et sociales	DY	631720	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	112964	
	TOTAL (IV)	EC	8363508	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	13368379	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5805189	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS Recyf							Néant ☐ *	
			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	115669	FB	18691	FC	134360
	Production vendue	biens *	FD	1180745	FE	23950911	FF	25131656
		services *	FG	4944	FH	407	FI	5352
	Chiffres d'affaires nets *		EJ	1301359	FK	23970010	FL	25271370
	Production stockée *						FM	271283
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	44238
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	26446
	Autres produits (1) (11)						FQ	4225
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	25617563
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	96749
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	17139079
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	-586452
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	3290334
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	70187
	Salaires et traitements *						FY	1708864
	Charges sociales (10)						FZ	576702
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce	HS		)	GA	749525
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	4733
	Autres charges (12)						GE	130
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	23049856
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	2567707
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	1032
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	1032
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	84811
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	84811
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	-83779	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	2483928	

Désignation de l'entreprise										SAS Recyf		Néant ☐ *	
												Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC	1413	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD	1413	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF	48206	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)										HG	42650	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	90857	
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)										HI	-89444		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	601827		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	25620008		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	23827351		
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)										HN	1792657		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme									HO		
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)							HY 1G	4140		
	(3)	Dont	{ — Crédit-bail mobilier * — Crédit-bail immobilier							HP HQ	501442		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)									1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)									HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									RD		
	(9)	Dont transferts de charges									A1	22596	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS			A5	)	A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :				facultatives		A6	obligatoires		A9		
						dont cotisations facultatives Madelin		A7					
						dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :									Exercice N		
		Détail en annexe									Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N		
		Détail en annexe									Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SAS Recyf**

Exercice N, clos le : **30092024**

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	15233
Autres charges	32973
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	42650
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Amortissements des charges à répartir	
TOTAL	90857
DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	1413
Provision spéciale de réévaluation	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	1413
DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Achats	
Services extérieurs	
Impôts et taxes	
Charges de personnel	
Charges de gestion courante	
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
TOTAL	
DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Ventes	
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	4140
Produits financiers	
TOTAL	4140

Désignation de l'entreprise SAS Recyf										30092024		Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCO	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	15075	KE		KF	99644		
CORP	Terrains					KG	324975	KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	373925	KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	2666375	KT		KU	107090	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1337951	KW		KX	319979		
		Matériel de transport *				KY	218428	KZ		LA	61806		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	56378	LC		LD	18823		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH	101669	LI		LJ	40100		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	5079702	LO		LP	547799		
	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
		Autres participations					8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés					1P	30	1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières					1T	98285	1U		1V	5006			
TOTAL IV					LQ	98315	LR		LS	5006			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	5193093	ØH		ØJ	652449			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4			
		par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCO	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				IN		CØ		DØ			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				IO		LV	114719	1X			
CORP	Terrains					IP		LX	324975	LZ			
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA	373925	MC			
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions					IS		MG		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	75377	MJ	2698088	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers					IU	1998	MM	1655932	MO		
		Matériel de transport					IV		MP	280234	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW	879	MS	74322	MU		
		Emballages récupérables et divers*					IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY	101669	MZ	40100	NA			
	Avances et acomptes					NC		ND		NE			
TOTAL III					IY	101669	NG	78256	NH	5447577			
FIN	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		ØW			
	Autres participations					IØ		ØX		ØY			
	Autres titres immobilisés					I1		2B	30	2D			
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	103291	2G			
	TOTAL IV					I3		NJ	103321	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	101669	ØK	78256	ØL	5665618	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise	SAS Recyf	30092024	Néant ☐ *
-----------------------------	-----------	----------	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	7217	PF	28502	PG		PH	35720		
TOTAL I		RK	7217	RM	28502	RN		RO	35720		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	20420	PN	15305	PO		PQ	35726		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	824145	QA	431117	QB	60187	QC	1195075		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	403704	QE	234440	QF	1998	QG	636146		
	Matériel de transport	QH	28697	QI	21875	QJ		QK	50573		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	24345	QM	18283	QN	836	QO	41792		
		QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	1301314	QV	721022	QW	63022	QX	1959314		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	1308532	ØP	749525	ØQ	63022	ØR	1995035		

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV			
Autres immob. incor		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD			
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6			
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	44054	T4	128	T5		T6		T7	2947	T8		T9	41235		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7			
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3			
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1			
	TOTAL II	X2	44054	X3	128	X4		X5		X6	2947	X7		X8	41235		
	Frais d'acquisition de titres de participations	NL							NM							NO	
TOTAL III																	
Total général (I + II + III)		NP	44054	NQ	128	NR		NS		NT	2947	NU		NV	41235		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	44182			Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	2947			Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	41235		

CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS Recyf		30092024		Néant ☐ *					
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
		1	2	3	4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	245087	TM	42650	TN	1413	TO	286325
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	245087	TS	42650	TT	1413	TU	286325
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	3849	5W	4733	5X	3849	5Y	4733
	TOTAL II	5Z	3849	TV	4733	TW	3849	TX	4733
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		02	03	04	05				
		9U	9V	9W	9X				
		06	07	08	09				
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W				
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A				
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	248937	UB	47383	UC	5263	UD	291058
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	4733	UF	3849					
	UG		UH						
	UJ	42650	UK	1413					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10				
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DÉTAIL DES AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

30092024

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS Recyf				30092024		Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	103291	UV		UW	103291			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	5085306		5085306					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	5400		5400					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	1000		1000					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	168413		168413					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	1032		1032					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	63870		63870					
	Charges constatées d'avance		VS	126798		126798					
	TOTAUX			VT	5555112	VU	5451821	VV	103291		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	3953		3953						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	2371067		487516		1669064		214486		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	699841		60171		307401		332268		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4508863		4508863						
Personnel et comptes rattachés		8C	188753		188753						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	113763		113763						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	290026		290026						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4000		4000						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	35176		35176						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	112964		112964						
TOTAUX			VY	8328410	VZ	5805189	1976465	546755			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	523000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	475834	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise SAS Recyf										Exercice N clos le			
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ☐ ET ☐ Néant ☐										13 00 912 024			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	1792657
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	9430	XE	10169		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	739				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D du CGI)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	4889		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX		XW	4889		
	Amendes et pénalités		WJ			Charges financières (art. 39-1-3° et 212 <i>bis</i> du CGI) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)										I7	601827	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7			
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme				{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)					I8			
					{ - imposées au taux de 0 %					ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				{ Plus-values nettes à court terme					WN			
					{ Plus-values soumises au régime des fusions					WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
										TOTAL I	WR	2409542	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)										WU	2233		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				{ - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV			
					{ - imposées au taux de 0 %					WH			
					{ - imposées au taux de 19 %					WP			
					{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure					WV			
					{ - imputées sur les déficits antérieurs					XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		)		XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX			
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										ZY			
Majoration d'amortissement *										XD			
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles (art.44 <i>septies</i>)		K9	Entreprises nouvelles (art.44 <i>sexies</i>)		L2	J.E.I. (art. 44 <i>sexies</i> A)		L5		XF		
	ZFU – TE (art. 44 <i>octies</i> A)		ØV	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 <i>terdecies</i>)		PA				
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 <i>sexdecies</i>)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 <i>quaterdecies</i>)		XC				
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 <i>quindecies</i>)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 <i>septdecies</i>)		PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i>)		X9	0		Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)		YH			XG		
	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> A)		YA			dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> C)		YC					
	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> B)		YB			dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> D)		YD					
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> F)		YI			Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		ZI					
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> G)		YL										
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2	0		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	2233
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables					{	Bénéfice (I moins II)		XI	2407309				
						Déficit (II moins I)				XJ			
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										XL			
RÉSULTAT FISCAL					BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	2407309	XO				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS Recyf		30092024		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	106430
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Total des provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation *				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Total des provisions pour dépréciation				
Charges à payer				
ORGANIC N		9K	4889	9L
ORGANIC N-1		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
Total des charges à payer			4889	2233
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	4889	YO
		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Exercice N clos le : 30092024

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
TOTAL WQ		TOTAL XG	

Désignation de l'entreprise : SAS Recyf																										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie								ØC				AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		{ – Réserves légales – Autres réserves		ZB										
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie								ØD		903313			Dividendes		ZD	753313											
	Prélèvements sur les réserves								ØE					Autres répartitions		ZE	150000											
														Report à nouveau		ZF												
														(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG												
TOTAL I								ØF		903313				TOTAL II		ZH	903313											
RENSEIGNEMENTS DIVERS																												
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7 2582287)															YQ	1510508											
	– Engagements de crédit-bail immobilier															YR												
	– Effets portés à l'escompte et non échus															YS												
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance															YT	346097											
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)															XQ	554144											
	– Personnel extérieur à l'entreprise															YU	15732											
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)															SS	48445											
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages															YV												
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES 5216)															ST	2325914											
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052															ZJ	3290334											
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE															YW	38178											
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)															9Z	32009											
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052															YX	70187											
TVA	– Montant de la TVA collectée															YY	60185											
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations															YZ	3871262											
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *															ØB	1545615											
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *															ØS												
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *															ZK					%							
	– Numéro de centre agréé *								XP							– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR								
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice															RG												
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies															RH												
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA								Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL																	
									Plus-values à 19 % JM		Imputations JC																	
	Groupe: résultat d'ensemble JD								Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO																	
									Plus-values à 19 % JP		Imputations JF																	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH								N° SIRET de la société mère du groupe JJ																			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS Recyf						Néant ☒ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Date d'acquisition des éléments cédés*et Nature (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
	TOTAL						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxables à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
	TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS Recyf						
		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
		Court terme ⁽⁹⁾	Long terme ⁽¹⁰⁾			Plus-value taxable à 19 % ⁽¹¹⁾ (1)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
Total des plus ou moins-values nette fiscale						
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique)					
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique)	(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS Recyf		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☒ *
--	--	------------------------------------	----	--	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

Désignation de l'entreprise : SAS Recyf Néant ☒ *

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 % .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.6=2+3-4-5
	À 19 %, ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % Ou À 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

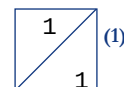
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS Recyf</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés				
		- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS Recyf		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01102023		et clos le: 30092024	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :		YP	44
Dont apprentis		YF	2
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	25271370
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	25271370
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	85
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	44238
Variation positive des stocks		OD	857735
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	5186
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	907245
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	17560997
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	1913751
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	251
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	130
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	19475131
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	6703484
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.		SA	6703484
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)		GX	25271370
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	44
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 1 0 / 2 0 2 3
Date de cessation		GZ	3 0 / 0 9 / 2 0 2 4
		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)


Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 4

N° SIRET

8 2 3 5 9 1 2 4 3 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS Recyf

ADRESSE (voie) 272 Allée de la Monica

CODE POSTAL 42510

VILLE BALBIGNY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

3200

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SASU Dénomination FALIZO
N° SIREN (si société établie en France) 8 7 7 6 8 0 5 1 2 % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 1600
Adresse : N° 8 Voie Rue du Forez
Code Postal 42170 Commune Saint Just Saint Rambert Pays FR

Forme juridique SARL Dénomination VECT
N° SIREN (si société établie en France) 8 1 8 5 5 0 1 8 8 % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 1600
Adresse : N° 56 Voie BOULEVARD DE LA LIBERTE
Code Postal 42300 Commune ROANNE Pays FR

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)


(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 4

N° SIRET 8 2 3 5 9 1 2 4 3 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS Recyf

ADRESSE (voie) 272 Allée de la Monica

CODE POSTAL 42510 VILLE BALBIGNY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

30092024

[illegible]

SAS Recyf

30092024

☐

Aucun fait significatif n'est survenu au cours de l'exercice

Plaquette

Recyf

30/09/2023

Ce document contient 27 pages



Recyf

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023 (Bilan)

Sommaire

<i>Déclaration et liasse fiscale</i>	3
2050 Bilan actif	4
2051 Bilan passif	5
2052 Compte de résultat	6
2053 Compte de résultat (suite)	7
2054 Immobilisations	9
2055 Amortissements	10
2056 Provisions inscrites au bilan	11
2057 Etat des créances et dettes	13
2058-A Détermination résultat fisc.	14
2058-B Déficits prov. non déduct.	15
Provisions non déductibles	16
2058-C Affectation du résultat	17
2059-A Détermin. plus moins-values	18
2059-B Affectation plus values C/T	20
2059-C Suivi des moins values L/T	21
2059-D Affectation plus values L/T	22
2059-E Détermination VA produite	23
2059-F Capital social	24
2059-G Filiales	25
Détail des charges constatées d'avance	26
Annexe libre texte	27

Déclaration et liasse fiscale



Désignation de l'entreprise : SAS Recyf		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2 					
Adresse de l'entreprise 272 Allée de la Monica 42510 BALBIGNY		Durée de l'exercice précédent * 1 2 					
Numéro SIRET * 8 2 3 5 9 1 2 4 3 0 0 0 1 4		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 3 0 0 9 2 0 2 3 					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	7217	7857	
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
		Terrains	AN	AO		324975	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ	20420	353504	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	824145	1842229	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	456747	1156010	
		Immobilisations en cours	AV	AW		101669	
		Avances et acomptes	AX	AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE		30	
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	BI		98285	
TOTAL (II)		BJ	BK	1308532	3884561		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		521415	
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		296123	
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		2663193	
		Autres créances (3)	BZ	CA		382227	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE			
		Disponibilités	CF	CG		1291109	
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		147723	
Comptes de régularisation	TOTAL (III)		CJ	CK		5301794	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	1308532	9186355	
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise		SAS Recyf		Néant ☐ *	
			Exercice N 30092023		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....320000..)		DA	320000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	32000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	1815842	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	903313	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK	245087	
	TOTAL (I)		DL	3316243	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ	3849	
	TOTAL (III)		DR	3849	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	2268258	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	759485	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	2623871	
	Dettes fiscales et sociales		DY	213238	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	1408	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	5866262		
Ecart de conversion passif *		(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	9186355		
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Écart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	3260113
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS Recyf							Néant ☐ *		
			Exercice N						
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	9674	FB	137667	FC	147341	
	Production vendue	biens *	FD	1967354	FE	18350476	FF	20317830	
		services *	FG	20246	FH		FI	20246	
	Chiffres d'affaires nets *		EJ	1997275	FK	18488143	FL	20485418	
	Production stockée *						FM	-150214	
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO	43182	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	41799	
	Autres produits (1) (11)						FQ	4037	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	20424224	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	122474	
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	13429049	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	72051	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	2985465	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	55240	
	Salaires et traitements *						FY	1374115	
	Charges sociales (10)						FZ	458129	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements *				GA	592122
				- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	
				Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	3849
	Autres charges (12)						GE	18	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	19092517	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	1331706	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	17	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	17	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	61357	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	61357	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	-61339		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	1270367		

Désignation de l'entreprise										SAS Recyf		Néant		☐ *
												Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB	727085		
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC	1198		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD	728283		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE	71		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF	729650		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)										HG	55014		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	784736		
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)										HI	-56453			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices *										HK	310601			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	21152525			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	20249212			
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)										HN	903313			
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO		
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)										HY		
	(3)	Dont { — Crédit-bail mobilier * — Crédit-bail immobilier										HP		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)										HQ	364411	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées										1H		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées										1J		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)										1K		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)										HX		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)										RC		
	(9)	Dont transferts de charges										RD		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)										A1	37270	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A2		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)										A3		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9										A4		
		dont cotisations facultatives Madelin A7												
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8												
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :										Exercice N		
		Détail en annexe										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
		Détail en annexe										Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SAS Recyf**

Exercice N, clos le : **30092023**

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges sur opérations de gestion	71
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	729650
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	55014
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Amortissements des charges à répartir	
TOTAL	784736
DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	727085
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	1198
Provision spéciale de réévaluation	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	728283
DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Achats	
Services extérieurs	
Impôts et taxes	
Charges de personnel	
Charges de gestion courante	
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
TOTAL	
DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Ventes	
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	4000
Produits financiers	
TOTAL	4000

Désignation de l'entreprise										SAS Recyf		30092023		Néant ☐ *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations									
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCRP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ	1		D8	2		D9	3			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	8075		KE			KF	7000			
CORPORELLES	Terrains						KG	324975		KH			KI						
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9		KJ	373925		KK			KL					
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1		KM			KN			KO					
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				Dont Composants		M2		KP			KQ						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants		M3		KS	1680203		KT			KU	1723496			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	1023967		KW			KX			KY	313983	
		Matériel de transport *						KY	39976		KZ			LA			LB	178451	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	37483		LC			LD			LE	18895	
		Emballages récupérables et divers *						LE			LF			LG			LH	101669	
	Immobilisations corporelles en cours						LH	257419		LI			LJ			LK			
	Avances et acomptes						LK			LL			LM			LN			
	TOTAL III						LN	3737949		LO			LP				2336496		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G			8M			8T					
		Autres participations						8U			8V			8W					
Autres titres immobilisés						1P	30		1R			1S							
Prêts et autres immobilisations financières						1T	72518		1U			1V	25767						
TOTAL IV						LQ	72548		LR			LS	25767						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	3818573		ØH			ØJ	2369263						
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
INCRP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN	1		CO	3		DØ	4					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO			LV	15075		LW	1X					
CORPORELLES	Terrains				IP			LX			LY	324975		LZ					
	Constructions	Sur sol propre		IQ			MA			MB	373925		MC						
		Sur sol d'autrui		IR			MD			ME			MF						
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS			MG			MH			MI						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT			MJ	737324		MK	2666375		ML					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU			MM			MN	1337951		MO						
		Matériel de transport		IV			MP			MQ	218428		MR						
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW			MS			MT	56378		MU						
		Emballages récupérables et divers*		IX			MV			MW			MX						
	Immobilisations corporelles en cours				MY	257419		MZ			NA	101669		NB					
	Avances et acomptes				NC			ND			NE			NF					
TOTAL III				IY	257419		NG	737324		NH	5079702		NI						
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU			M7			ØW					
	Autres participations				IØ			ØX			ØY			ØZ					
	Autres titres immobilisés				I1			2B			2C	30		2D					
	Prêts et autres immobilisations financières				I2			2E			2F	98285		2G					
	TOTAL IV				I3			NJ			NK	98315		2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	257419		ØK	737324		ØL	5193093		ØM						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise	SAS Recyf	30092023	Néant ☐ *
-----------------------------	-----------	----------	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	2337	PF	4879	PG		PH	7217		
TOTAL I		RK	2337	RM	4879	RN		RO	7217		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	5115	PN	15305	PO		PQ	20420		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	475081	QA	356737	QB	7673	QC	824145		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	213477	QE	190227	QF		QG	403704		
	Matériel de transport	QH	16372	QI	12325	QJ		QK	28697		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	11698	QM	12646	QN		QO	24345		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	721745	QV	587242	QW	7673	QX	1301314		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	724083	ØP	592122	ØQ	7673	ØR	1308532		

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incor		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3	44054	T4	10960	T5		T6		T7	1198	T8		T9	53816	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2	44054	X3	10960	X4		X5		X6	1198	X7		X8	53816	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO		
Total général (I + II + III)		NP	44054	NQ	10960	NR		NS		NT	1198	NU		NV	53816	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	55014			Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	1198			Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	53816	

CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS Recyf		30092023		Néant ☐ *					
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
		1	2	3	4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	191271	TM	55014	TN	1198	TO	245087
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	191271	TS	55014	TT	1198	TU	245087
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	4529	5W	3849	5X	4529	5Y	3849
	TOTAL II	5Z	4529	TV	3849	TW	4529	TX	3849
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	195800	UB	58864	UC	5727	UD	248937	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	3849	UF	4529				
		UG		UH					
		UJ	55014	UK	1198				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10				
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

DÉTAIL DES AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

30092023

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS Recyf				30092023		Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	98285	UV		UW	98285			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	2663193		2663193					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	2392		2392					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	2276		2276					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	152351		152351					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	225207		225207					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	147723		147723					
	TOTAUX		VT	3291430	VU	3193145	VV	98285			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	3565		3565						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	2264693		358385		1477347		428960		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	759485		59644		278798		421042		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2623871		2623871						
Personnel et comptes rattachés		8C	79204		79204						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	104523		104523						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	13260		13260						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	16249		16249						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1408		1408						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	5866262	VZ	3260113		1756145		850003		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1211063	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	266639	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise SAS Recyf										Exercice N clos le			
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ☐ ET ☐ Néant ☐										13 00 912 023			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	903313
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)										WD		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)										WF		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option										RA		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)										WI		
	Amendes et pénalités										WJ	71	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)										I7	311801	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE										WL		
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI										L7		
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme												
	{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)										I8		
	{ - imposées au taux de 0 %										ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*												
{ Plus-values nettes à court terme										WN			
{ Plus-values soumises au régime des fusions										WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*													
Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)										SU			
Zone d'entreprises* (activité exonérée)										SW			
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro										M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
										TOTAL I	WR	1248401	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)										WU			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme												
	{ - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)										WV		
	{ - imposées au taux de 0 %										WH		
	{ - imposées au taux de 19 %										WP		
	{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure										WV		
	{ - imputées sur les déficits antérieurs										XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts												
	{ Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										2A		
{ Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX			
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										ZY		
	Majoration d'amortissement *										XD		
	Entreprises nouvelles (art.44 septies)										K9		
	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)										L2		
	J.E.I. (art. 44 sexies A)										L5		
	ZFU – TE (art. 44 octies A)										ØV		
	S.I.I.C. (art. 208C)										K3		
	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)										PA		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)										PP		
	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)										XC		
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)										PC			
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)										PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)										X9	0	
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)										YA		
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)										YB		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)										YI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)										YL		
	Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 decies E)										YH		
dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)										YC			
dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)										YD			
Créance dégagee par le report en arrière de déficit										ZI			
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2	0		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	1200
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables													
{ Bénéfice (I moins II)										XI	1247201		
{ Déficit (II moins I)												XJ	
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *										ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *												XL	
RÉSULTAT FISCAL										BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	1247201
										XO			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS Recyf		30092023		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	94201
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Total des provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation *				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Total des provisions pour dépréciation				
Charges à payer				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
Total des charges à payer				
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO
		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	L1	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS Recyf

Exercice N clos le : 30092023

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
C3S	2233		
DONS	2000		
		CREDITS IMPOTS	1200
TOTAL WQ	4233	TOTAL XG	1200

Désignation de l'entreprise : SAS Recyf															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		{ – Réserves légales – Autres réserves		ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	1253422		Dividendes				ZE	600000				
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions				ZF					
							Report à nouveau				ZG					
	TOTAL I			ØF	1253422		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)				TOTAL II	ZH	1253422			
RENSEIGNEMENTS DIVERS																
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)										J7	2604208	YQ	1937714		
	– Engagements de crédit-bail immobilier												YR			
	– Effets portés à l'escompte et non échus												YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNEMENT	– Sous-traitance												YT	555051		
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)										J8	423303	XQ	423303		
	– Personnel extérieur à l'entreprise												YU	391		
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)												SS	77440		
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages												YV			
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)										ES	4046	ST	1929278		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052												ZJ	2985465		
	IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE												YW	28592	
– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										ZS		9Z	26648			
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052												YX	55240			
TVA	– Montant de la TVA collectée												YY	179336		
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations												YZ	3270862		
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *												ØB	1301181		
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *												ØS			
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *												ZK			
	– Numéro de centre agréé *										XP					
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)															
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice												RG			
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe										JA					
	Plus-values à 15 %										JK					
	Plus-values à 19 %										JM					
	Imputations										JC					
	Groupe: résultat d'ensemble										JD					
	Plus-values à 15 %										JN					
Plus-values à 19 %										JP						
Imputations										JF						
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH						
N° SIRET de la société mère du groupe										JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS Recyf

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Date d'acquisition des éléments cédés*et Nature (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	12/06/2020 BONNABAUD - brumisation	7850	5186		2663
	2	24/02/2020 BONNABAUD brumiseur	2389	1720		668
	3	08/12/2022 SINEX - kit rechange moto vibreur	7085	485		6599
	4	20/06/2023 TOMRA Xtract	720000	281		719718
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
	13					
	14					
	15					
	16					
	17					
TOTAL		737324		7673		729650

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxables à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1	-2663	-2663				
	2	-668	-668				
	3	7085	485				
	4	720000	281				
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
TOTAL		727085	-2565	-2565			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS Recyf						
		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
		Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (11)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
Total des plus ou moins-values nette fiscale		-2565				
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique	-2565				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique	(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS Recyf		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☒ *
--	--	------------------------------------	----	--	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

Désignation de l'entreprise : SAS Recyf Néant ☒ *

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 % .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.6=2+3-4-5
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 1					
N - 2					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

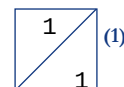
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS Recyf					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés				
		- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS Recyf		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01102022		et clos le: 30092023	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :		YP	39
	Dont apprentis	YF	1
	Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	20485418
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	20485418
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	37
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	43182
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	24925
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	68146
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	13995241
Variation négative des stocks		OQ	222265
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	1759337
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	18
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	15976862
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	4576702
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.		SA	4576702
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)		GX	20485418
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	39
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 1 0 / 2 0 2 2
Date de cessation		GZ	3 0 / 0 9 / 2 0 2 3
		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 3

N° SIRET

8 2 3 5 9 1 2 4 3 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS Recyf

ADRESSE (voie) 272 Allée de la Monica

CODE POSTAL 42510

VILLE BALBIGNY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

3200

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SASU Dénomination FALIZO
N° SIREN (si société établie en France) 8 7 7 6 8 0 5 1 2 % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 1600
Adresse : N° 8 Voie Rue du Forez
Code Postal 42170 Commune Saint Just Saint Rambert Pays FR

Forme juridique SARL Dénomination VECT
N° SIREN (si société établie en France) 8 1 8 5 5 0 1 8 8 % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 1600
Adresse : N° 56 Voie BOULEVARD DE LA LIBERTE
Code Postal 42300 Commune ROANNE Pays FR

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 3

N° SIRET 8 2 3 5 9 1 2 4 3 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS Recyf

ADRESSE (voie) 272 Allée de la Monica

CODE POSTAL 42510 VILLE BALBIGNY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

30092023

[illegible]

SAS Recyf

30092023

☐

Aucun événement ni fait significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.